



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4111316

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 20/11/2024 16H33 C:025094 I:39575
V/REF : 970693
V/Email reçu le Mercredi 20/11/2024 à 16H33

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 04511
IMMEUBLE : LA CROIX -4511
LOT. LA CROIX
L'adresse à compléter
01400 SANDRANS

Vaulx en Velin, le 27 Novembre 2024

Référence Marché: M_231009002-1
LOCALISATION : LOTISSEMENT LA CROIX-LOGEMENT DE M.FOURNIER-TEL:*0645239347*/0659929745
MOTIF : INTERVENIR POUR:
-REPLACEMENT DE CYLINDRE PORTE PALIERE
-REGLAGE DE LA PORTE CH2 ET PORTE ACCES JARDIN PAR LE GARAGE QUI
QUI FROTTENT
-BEQUILLE DOUBLE SUR LA PORTE DE LA CHAMBRE 2
-REGLAGE VOLET BATTANT DE LA CHAMBRE N°3
Donneur d'ordre : Mme S. BITTIGER

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 2611 A 11H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR FOURNIER
ARRIVEE SUR PLACE LE LOCATAIRE INFORME NOTRE PERSONNEL QU'IL N'AVAIT PAS
COMPRIS LE FONCTIONNEMENT DE LA PORTE PALIERE, MAIS QUE LE CYLINDRE
FONCTIONNE PARFAITEMENT
NOTRE PERSONNEL CONSTATE QU'IL Y A UNE MEME CLE POUR LA PORTE PALIERE
LA PORTE DE GARAGE ET LA PORTE D'ACCES

REDRESSAGE DE LA PORTE D'ACCES
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

REGLAGE ET RABOTAGE DU VOLET CHAMBRE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE

REMISE EN PLACE POIGNEE PORTE CHAMBRE
CONTROLE DE BONNE FERMETURE-OUVERTURE
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 27/11/24 à 10H11 Mme S. BITTIGER



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4111316

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	2	70,79	70,79
2,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	50,57	101,14
1,00	MS00063-Reglage d'un volet battant	2	50,56	50,56
TOTAL H.T.				222,49
T.V.A. a 10,00%				22,24
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>244,73</u>

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 970693 du 18/11/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

LOTISSEMENT LA CROIX
01400 SANDRANS

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat. 4

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 231009002-1

04511-00001-00001-00001 H / Type 4

Délai

Date limite exécution : 03/12/2024

Observations

MUT / LS DEL BANO / LE MELLET

LOCATAIRES MME MELLET M FOURNIER 0645239347/0659929745

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	70,79	70,79	7,08	77,87
MS00036 PORTE PALIÈRE : cylindre européen 2 entrées FORCE - Réglage ou remplacement si nécessaire	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
MS00053 PORTE CHAMBRE 2 + PORTE ACCÈS JARDIN PAR GARAGE : Réglage de ces 2 portes qui frottent sur le chant et au sol	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
MS00042 SUR PORTE CHAMBRE 2 CAR EXISTANTE HS : Béquille double alu anodisé carré de 7 mm avec tige à cylindre, y compris toutes sujétions	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63
MS00063 CHAMBRE 3 : Réglage d'un volet battant compris resserrage des pentures, ajustage des volets, graissage des pièces en mouvement, y compris toutes sujétions	1,00	50,57	50,57	5,06	55,63

Total H.T.	273,07
Total TVA	27,32
Total TTC	300,39

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE TREVoux**

EDN5



Bon de Commande

N° : 970693 du 18/11/2024

P-MUT

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par BITTIGER Stéphanie (Ag Trévoux le 18/11/2024)

Le Responsable
Nom et Signature

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE TREVOUX**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☒ Maison ou immeuble individuel ☐ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **LOTISSEMENT LA CROIX 01400 SANDRANS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **20/11/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 970693